Accusé de réception en préfecture 079-217901701-20130531-2013-05-31-12-DE Date de télétransmission : 11/06/2013 Date de réception préfecture : 11/06/2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le trente et un Mai à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

Etaient présents: M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD et

Mme MERCIER, Adjoints.

Mesdames ÉMAURÉ, GAUTIER, BONNEAU, Messieurs BERTRAND,

GABORIT, LABSOLU, MAYE, SAIVRE

Absents excusés : Mme AIRAUD (pouvoir donné à Mme BONNEAU), Mme BEAU (pouvoir

donné à M. VRIGNAUD), M. BERNACCHI (pouvoir donné à

M. BERTRAND), Mme SIMON.

Absent:

M PUBERT

Secrétaire de séance : M. SAIVRE

Date de la convocation: 21 mai 2013

## Membres en exercice:

. en exercice : 19

. présents

: 14

. votants

: 17

## Objet : Demande de subvention d'un aménagement de voirie Rue du Rat Huppé

Dans le cadre d'un aménagement de voirie Rue du Rat Huppé (création d'un trottoir et de deux passages piétons avec revêtement de la chaussée), M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 6.033 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

arrête le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses : Coût de l'opération HT : 12.068 €

Recettes : Subventions d'équipement CAN : 6.033 € Autofinancement: 6.035 €

- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 6.033 €
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture 079-217901701-20130531-2013-05-31-12-DE Date de télétransmission : 11/06/2013 Date de réception préfecture : 11/06/2013

> Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage et de la transmission en Préfecture le 11 Juin 2013

Le Maire,

JLMORISSET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Mauzé, le 11 Juin 2013

Le Maire,

JL MORISSET

## SIVOM

Services Techniques Route de Jouet - 79210 MAUZÉ Date: 09 janvier 2013

Mairie de Mauzé sur le Mignon

79210 MAUZE SUR LE MIGNON

**DEVIS** 

N° 1304-005

Rue du Rat Huppé

Fourniture et pose de bordures type AC1 sur une longueur de 90ml. Création de deux passages pour piétons. Revêtement de chaussée en bicouche.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Bordures type AC1 (ml)	90	7,45€	670,50€
Béton dosé à 300kg (m3)	7,5	98,00€	735,00 €
Grille avaloir (u)	1	150,00€	150,00€
Tuyau CR8 d.200 (ml)	6		34,50 €
Bandes podotactiles (u)	4		568,00€
GNT A 0/20 (t)	60		630,00€
Déblais (t)	70	7,00€	490,00€
Sable calcaire 0/10 (t)	40	13,50 €	540,00€
Revêtement bicouche (m²)	600	6,25 €	3 750,00 €
Main d'œuvre	1	4 500,00 €	4 500,00 €
			- €
			- €
	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		
			100000
The state of the s			- 10-110-124-124
. /	AUZE SUCCE	Montant HT	12 068,00 €
BON DE COMMANDE		TVA	2 365,33 €
Mr RIGAUDEAU	(美)、阿曼黑	Montant TTC	14 433,33 €

Mr RIGAUDEAU

Adjoint aux Travaux

La pose de grille avaloir nécessite une convention avec la CAN